

CODE D'ÉTHIQUE **du GROUPE REPLY**

Version approuvée par le Conseil d'Administration de Reply S.p.A.
13 mars 2025



SOMMAIRE

1	PRÉAMBULE	3
2	INTRODUCTION.....	3
2.1	ADOPTION ET DIFFUSION	4
2.2	CHAMP D'APPLICATION ET DESTINATAIRES DU CODE D'ETHIQUE	4
2.3	RÉCIPROCITÉ ET CONTRAINTE	4
3	LES PRINCIPES ÉTHIQUES	5
3.1	PROFESSIONNALISME ET CONFIANCE	5
3.2	LOYAUTÉ ET HONNÉTÉTÉ.....	5
3.3	IMPARTIALITÉ.....	5
3.4	PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS	6
3.5	INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE	6
4	RÈGLES DE COMPORTEMENT	6
4.1	RELATIONS AVEC LES SALARIÉS	6
4.2	RELATIONS AVEC LES COLLABORATEURS ET LES CONSULTANTS.....	7
4.3	ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ ET SANTÉ.....	8
4.4	PROTECTION DES PERSONNES.....	8
4.5	RELATIONS AVEC LES AUTORITES ET LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET AUTRES ORGANISATIONS REPRESENTANT LES INTERETS COLLECTIFS.....	9
4.6	RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS JUDICIAIRES.....	9
4.7	RELATIONS AVEC LES MÉDIAS	9
4.8	RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS	10
4.9	TRAITEMENT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PRIVILEGIEES.....	11
4.10	TRAITEMENT DES DONNEES SENSIBLES ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE	11
4.11	PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE	12
4.12	TRANSPARENCE DES ACTIVITÉS COMPTABLES.....	13
4.13	CONTROLES INTERNES ET TRAÇABILITE DES OPERATIONS	13
5	VIOLATION DU CODE D'ETHIQUE, SIGNALEMENTS ET SANCTIONS	14
5.1	SIGNALEMENTS DES VIOLATIONS DU CODE D'ETHIQUE.....	14
5.2	CONSÉQUENCES DE LA VIOLATION DU CODE D'ÉTHIQUE PAR LES SALARIÉS	14
5.3	CONSEQUENCES DE LA VIOLATION DU CODE D'ETHIQUE PAR LES ADMINISTRATEURS, LES ORGANES DE CONTROLE ET LES DIRIGEANTS	15
5.4	CONSEQUENCES DE LA VIOLATION DU CODE D'ETHIQUE PAR LES COLLABORATEURS, LES CONSULTANTS ET AUTRES TIERS.....	15
6	DISPOSITIONS FINALES.....	15
6.1	CONFLITS DU CODE D'ÉTHIQUE	15
6.2	MODIFICATIONS DU CODE D'ÉTHIQUE	15



1 Préambule

Le groupe contrôlé par Reply S.p.A. (ci-après brièvement dénommé « **Reply** » et, avec ses filiales, le « **Groupe Reply** » ou seulement le « **Groupe** ») opère dans les technologies de l'information et des communications à l'échelle internationale à travers une structure en réseau de sociétés spécialisées par lignes d'offre, composées de professionnels soigneusement sélectionnés et formés, plaçant au centre de leurs objectifs la qualité des services et la satisfaction de la clientèle. À travers ce modèle d'organisation - qui se traduit par une spécialisation technologique et opérationnelle des entreprises individuelles tout en assurant une gamme complète de services de haut niveau. - le Groupe Reply offre au client la capacité de conception, la flexibilité et le dynamisme typique des sociétés hautement spécialisées, combinés à la solidité et à la méthodologie des grandes organisations.

Le modèle mis en place par le Groupe Reply vise également à :

- créer de la valeur pour ses actionnaires et développer le Groupe Reply à long terme ;
- contribuer au bien-être et à la croissance professionnelle de ses salariés et de ses collaborateurs;
- introduire des éléments d'innovation dans le domaine de la technologie.

Le tout dans le respect total des valeurs fondamentales du Groupe, qui sont l'éthique et de la transparence.

2 Introduction

Le succès dans le monde des affaires dépend de plus en plus de la compréhension que les entreprises ont des attentes du marché en matière de normes éthiques et du partage qu'elles en font. L'objectif de ce Code d'éthique est de veiller à ce que les valeurs éthiques fondamentales du Groupe Reply soient clairement définies, qu'elles constituent l'élément de base de la culture d'entreprise ainsi que les normes de comportement de tous les collaborateurs du Groupe dans la conduite des affaires et, en général, de leurs activités.

À travers l'adoption de ce Code d'éthique, le Groupe Reply vise à encourager les meilleures pratiques et à promouvoir le comportement responsable par la formation et la diffusion de principes éthiques d'entreprise spécifiques.

Afin de parvenir à un système éthique efficace et vertueux, ce Code d'éthique est le résultat d'un processus de partage d'assimilation et de mise en pratique des principes et des valeurs qu'il préconise. L'objectif principal de ce Code d'éthique est la déclaration et le partage des valeurs éthiques qui régissent les activités du Groupe.



2.1 Adoption et diffusion

Ce Code d'éthique a été approuvé par le Conseil d'Administration de Reply en date du 28 mars 2008, périodiquement mis à jour par des délibérations spécifiques de la société mère, dont la plus récente date du 13 mars 2025. Ledit Code d'éthique a été accueilli et adopté par les organes compétents des sociétés directement ou indirectement contrôlées par Reply, aussi bien en Italie qu'à l'étranger, devenant ainsi à tous les effets le Code d'éthique du Groupe au niveau mondial.

Le Code d'éthique est rédigé en italien, traduit en anglais et dans la langue des pays où le Groupe Reply opère (filiales ou succursales), il est publié sur le site www.reply.com, sur les sites Internet des sociétés du Groupe et sur l'Intranet d'entreprise.

2.2 Champ d'application et destinataires du Code d'éthique

Ce Code d'éthique exprime l'engagement et les responsabilités éthiques à l'égard des parties prenantes (actionnaires, salariés, collaborateurs, fournisseurs, clients et partenaires d'affaires - ci-après les « **Destinataires** ») du Groupe Reply, convaincus que l'éthique dans la conduite des affaires représente une condition essentielle pour le succès du Groupe Reply.

Toutes les activités du Groupe doivent donc être fondées sur le respect des lois et des règlements des pays dans lesquels il opère, conformément aux principes d'honnêteté, de fiabilité, d'impartialité, de loyauté, de transparence, d'intégrité et de bonne foi tant pour la poursuite de ses objectifs que pour la prévention raisonnable d'actes illégaux.

2.3 Réciprocité et contrainte

Ce Code d'éthique est fondé sur un idéal de coopération dans le respect mutuel et dans l'intérêt des parties concernées, il est donc obligatoire pour tous ceux qui collaborent avec le Groupe, directement ou indirectement, sur une base permanente ou temporaire.

Ce document pourra faire l'objet d'une révision périodique par les organes compétents, afin de l'adapter aux éventuelles évolutions normatives en la matière.

Le Groupe Reply s'engage à identifier les moyens et entreprendre les actions les plus efficaces et appropriées pour assurer la diffusion, la connaissance et l'application de ce Code d'éthique, y compris, si nécessaire, en mettant en œuvre des mesures de formation et d'information appropriées.



Le Groupe Reply est également prêt à fournir tous les éclaircissements nécessaires à l'interprétation et à l'application des principes contenus dans le présent document.

3 Les principes éthiques

Les principes éthiques de Reply et du Groupe sont les suivants :

- **Professionalisme et confiance**
- **Loyauté et honnêteté**
- **Impartialité**
- **Prévention des conflits d'intérêts potentiels**
- **Intégrité et transparence**

3.1 Professionalisme et confiance

Le Groupe Reply valorise le professionnalisme de ses collaborateurs, qui sont soigneusement sélectionnés et formés, ainsi que le transfert des connaissances et le partage des objectifs et des résultats dans le respect de leurs caractéristiques personnelles respectives.

Chaque collaborateur est donc tenu d'agir conformément à des principes de conduite honnêtes, avec diligence et rigueur éthique afin de protéger, dans toute situation, l'image et la réputation du Groupe.

3.2 Loyauté et honnêteté

Le Groupe Reply s'engage à exercer son activité dans le respect de la législation en vigueur, du présent Code d'éthique ainsi que des procédures et des politiques internes, en veillant à ce que les décisions prises ne soient en aucune façon liées, ne serait-ce que potentiellement, à des intérêts personnels ou contraires aux obligations fiduciaires sur la base de la fonction exercée par chaque membre au sein de l'entreprise.

Cet engagement s'applique également aux consultants, fournisseurs, clients et toute autre personne susceptible d'entretenir des relations avec le Groupe.

3.3 Impartialité

Le Groupe Reply agit dans le plein respect des caractéristiques personnelles, en encourageant l'esprit d'appartenance et en valorisant le



professionnalisme, l'intégrité et le sens des responsabilités, conformément aux principes de liberté, dignité humaine et respect des diversités ainsi qu'en interdisant toute discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la race, la langue, les conditions personnelles et sociales, les croyances religieuses et politiques.

3.4 Prévention des conflits d'intérêts potentiels

Dans la conduite de ses activités, le Groupe Reply tend à éviter les situations où les parties concernées sont, ou apparaissent, en conflit d'intérêts.

Les salariés et les collaborateurs sont donc tenus d'éviter toute situation et de s'abstenir de toute activité susceptible d'opposer un intérêt personnel et/ou familial à ceux du Groupe et de ses filiales ou pouvant limiter et/ou interférer avec la capacité de prendre des décisions dans l'intérêt dudit Groupe avec impartialité et objectivité.

Tout conflit d'intérêts, même indirect ou potentiel, doit être immédiatement signalé aux personnes et/ou organismes désignés au cas par cas pour chaque société du Groupe, afin d'évaluer son existence et sa gravité et d'exclure ou d'atténuer les conséquences qui en découlent.

3.5 Intégrité et transparence

Toutes les actions des Destinataires du présent Code d'éthique doivent respecter, aussi bien en termes de forme que de contenu, les lois et règlements en vigueur. Le Groupe Reply – dans le respect des lois et des règlements en vigueur ainsi que des intérêts des parties prenantes - s'engage à fournir des informations complètes, ponctuelles et sincères qui garantissent la transparence des décisions prises. Des informations complètes doivent également être fournies à tous ceux qui concluent, sous quelque forme que ce soit, des accords ou des contrats avec le Groupe, afin de leur donner une représentation de la conduite attendue d'eux.

4 Règles de comportement

4.1 Relations avec les salariés

Les valeurs de spécialisation, de rapidité, d'innovation, d'attention à la qualité et de coopération pour atteindre les objectifs sont au coeur des politiques du Groupe, conformément aux principes d'impartialité mentionnés ci-dessous. Cela se traduit par une concentration, une rigueur méthodologique et une flexibilité élevées, qui sont autant de maillons de la chaîne de valeur vers l'excellence.



Les systèmes d'évaluation des compétences que le Groupe adopte ont pour but de juger la valeur du professionnalisme des collaborateurs, considérée comme un enrichissement acquis à travers les expériences de travail, les parcours de formation suivis et les résultats produits. Il s'agit donc d'évaluations visant à mettre en corrélation le niveau de professionnalisme atteint, dans le plein respect des caractéristiques personnelles, de la liberté et de l'égalité des chances, avec la planification d'un développement ultérieur des ressources à travers des indications d'amélioration professionnelle.

Le Groupe Reply évalue en permanence la contribution aux résultats de l'entreprise de chaque ressource individuelle en comparant les objectifs fixés avec les résultats effectivement obtenus, les comportements adoptés et les tâches exécutées dans une période de temps définie, en valorisant également les connaissances, les capacités et la qualité de ses collaborateurs.

Plus particulièrement :

- Le savoir-faire se réfère aux connaissances spécifiques requises par la profession, à la culture en général et à la connaissance de l'organisation, c'est-à-dire le contexte des systèmes et des processus au sein desquels chaque activité est exercée ;
- les compétences désignent l'aptitude professionnelle à réaliser un travail et à utiliser un savoir-faire;
- Les qualités sont des compétences personnelles, essentielles à la mise en oeuvre des savoir-faire et à l'orientation des compétences. Elles sont liées à l'approche du travail et aux tâches individuelles (réalisation, détermination, autonomie), à la gestion des relations organisationnelles (ouverture, positivité, fiabilité) et à une dimension plus subjective de développement et de croissance individuelle (flexibilité au changement, équilibre, créativité).

4.2 Relations avec les collaborateurs et les consultants

Le Groupe Reply identifie et sélectionne les collaborateurs et les consultants avec une impartialité absolue, une autonomie et une indépendance de jugement, assurant leur encadrement en conformité avec les règlements en vigueur.

Tous ceux qui travaillent à différents titres avec le Groupe sont tenus d'agir loyalement afin de respecter les obligations souscrites dans leur contrat de collaboration respectif et les dispositions du présent Code d'éthique, en assurant les prestations requises. Chaque collaborateur est tenu de travailler avec diligence afin de protéger les actifs de l'entreprise, à travers des comportements responsables et conformes aux procédures opérationnelles visant à



réglementer leur utilisation. Chaque collaborateur est responsable de la protection des ressources qui lui sont confiées.

4.3 Environnement, sécurité et santé

Le Groupe Reply considère les ressources humaines comme l'élément clé de l'existence d'entreprise. Dans cette perspective, le Groupe Reply s'engage à mettre en œuvre une protection maximale et à se conformer à la réglementation en vigueur, en prenant les mesures nécessaires pour la protection de la sécurité de l'environnement de travail et de la santé des travailleurs, y compris les activités de prévention des risques professionnels, d'information et de formation, ainsi que la mise en œuvre de l'organisation et des moyens nécessaires à cet effet.

Les sociétés du Groupe s'engagent, par conséquent, au sein de leur organisation respective, au respect des règlements intérieurs en matière de sécurité au travail ainsi que de la formation et la diffusion des procédures existantes.

Le Groupe Reply s'engage également à œuvrer dans le respect des communautés locales et nationales, et contribue à la diffusion et à la sensibilisation en matière de développement durable, en gérant ses activités et les propriétés qui lui sont confiées de manière compatible avec l'environnement dans la perspective des droits des générations futures.

4.4 Protection des personnes

Le Groupe Reply s'engage à créer un environnement de travail qui assure l'intégrité physique et morale des travailleurs et leur dignité.

Reply réprime sans aucune tolérance toute forme de harcèlement sexuel ainsi que toute perspective d'avantages de quelque nature qu'elle soit en échange de faveurs sexuelles ; les propositions de relations interpersonnelles privées en présence d'un refus clair, bien que non exprimé, du destinataire ; le fait de profiter de situations d'infériorité physique ou de sujétion psychologique ou de diversité culturelle, ethnique, religieuse ou sexuelle.

Toute discrimination fondée sur l'âge, l'origine raciale et ethnique, la nationalité, les opinions politiques, les convictions religieuses, le sexe, la sexualité ou l'état de santé des personnes doit être évitée - même dans ce cas sans aucune tolérance.

Enfin, Reply exige que, dans les relations de travail internes et externes, aucune place ne soit accordée à la discrimination, quelle qu'elle soit, aux pratiques de harcèlement moral et à des comportements susceptibles de troubler la sensibilité de la personne.



4.5 Relations avec les autorités et les institutions publiques et autres organisations représentant les intérêts collectifs

Toutes les actions des Destinataires du présent Code d'éthique doivent être fondées sur la légalité, la transparence, la clarté et l'intégrité.

Les relations avec les institutions (administrations et autorités publiques, organisations, collectivités publiques officielles ou chargées de la fonction publique, etc.), aux niveaux national, international ou local, ainsi que d'autres organisations représentant les intérêts collectifs, sont assurées uniquement par les personnes qui sont formellement désignées à cet effet au sein de chaque société du Groupe.

Les sociétés du Groupe agiront, dans le cadre de leurs relations avec les institutions, en pleine conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

En particulier, en cohérence avec les principes énoncés dans le présent Code d'éthique, il est interdit, dans les relations avec les représentants des administrations et des autorités publiques, italiennes ou étrangères, directement ou indirectement, de :

- promettre ou offrir de l'argent, des cadeaux ou des gratifications en violation des *politiques* d'entreprise ;
- proposer des opportunités d'emploi et/ou commerciales susceptibles d'avantager des employés d'administrations et d'autorités publiques à titre personnel ou familial ;
- promettre ou accorder des bénéfices de quelque nature qu'ils soient, afin d'influencer l'indépendance de jugement ou d'obtenir un avantage pour le Groupe ;
- tenir un comportement malhonnête susceptible d'induire les administrations et les autorités publiques dans une erreur d'évaluation technique et économique des produits et des services offerts/fournis ;
- accorder des cotisations, des aides, des primes, des allègements ou des financements publics à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été obtenus.

4.6 Relations avec les autorités judiciaires

Il est expressément interdit à toute société du Groupe impliquée dans une poursuite judiciaire d'inciter un salarié ou un représentant concerné à omettre des déclarations ou à fournir une fausse représentation des faits.

4.7 Relations avec les médias



En raison de l'importance que l'information revêt pour l'image du Groupe, les relations avec les médias sont basées sur le respect de la législation en vigueur, des règlements intérieurs, ainsi que sur les principes d'intégrité professionnelle.

Les communications avec les médias relèvent exclusivement des fonctions internes désignées. Les informations fournies doivent être fournies en temps opportun, exhaustives, transparentes, véridiques et cohérentes.

4.8 Relations avec les clients et les fournisseurs

Les relations avec les clients doivent être fondées sur la courtoisie et le partage des objectifs, dans un esprit de professionnalisme, de responsabilité et d'intégrité. Les collaborateurs du Groupe sont donc tenus d'entretenir et de développer les relations existantes selon les standards de qualité les plus élevés pour satisfaire les attentes raisonnables du client qui feront l'objet d'un suivi régulier.

En particulier, en cohérence avec les principes énoncés dans le présent Code d'éthique, il est interdit, dans les relations avec les représentants de clients publics ou privés, directement ou indirectement, de :

- promettre ou offrir de l'argent, des cadeaux ou des gratifications en violation des *politiques* d'entreprise ;
- proposer des opportunités d'emploi et/ou commerciales susceptibles de les avantager à titre personnel ou familial ;
- promettre ou accorder des bénéfices de quelque nature qu'ils soient, afin d'influencer l'indépendance de jugement ou d'obtenir un avantage pour le Groupe.

Les contrats, établis conformément à la législation en vigueur, sont caractérisés par la transparence, l'impartialité, l'exhaustivité et la clarté. Le Groupe Reply s'engage à ne pas discriminer ses clients dans la conduite de ses activités et de ne pas recourir à des pratiques de contournement ou incorrectes.

La sélection des fournisseurs et la formulation des conditions d'achat de biens et de services pour les sociétés du Groupe sont dictées par des valeurs et des paramètres de légalité, concurrence, objectivité, intégrité, impartialité, équité du prix, qualité du bien et/ou du service, en évaluant attentivement les garanties d'assistance et de la gamme d'offres.

Les processus d'achat doivent être fondés sur la recherche de l'avantage concurrentiel maximum pour le Groupe ainsi que sur la loyauté et l'impartialité envers tous les fournisseurs qui remplissent les conditions requises. La conclusion des contrats avec les fournisseurs doit toujours être fondée sur des relations très claires, en évitant, si possible, les obligations contractuelles qui



comportent des formes de dépendance à l'égard des fournisseurs en question et, de la part de ce dernier, envers le Groupe Reply.

4.9 Traitement des informations confidentielles et privilégiées

Reply a adopté des politiques en matière de traitement interne visant à régler les flux d'informations provenant des « personnes déterminantes » vers la société mère Reply, et l'obligation pour cette dernière de divulguer au marché les opérations communiquées par lesdites personnes selon les modalités et les termes des politiques susmentionnées afin de se conformer à la réglementation en matière de transparence sur les opérations financières.

Les Destinataires de ce Code d'éthique sont informés de l'obligation de confidentialité concernant les informations *sensibles au prix*, et ce afin d'éviter les abus (conformément aux législations, tant nationale qu'internationale, sur le *délit d'initié*) visant à tirer profit ou à faire obtenir des avantages de nature patrimoniale ou autre, directement ou indirectement, grâce à la divulgation illicite des informations.

En particulier, il est interdit à quiconque détenteur d'informations privilégiées concernant des opérations en cours de négociation et/ou de stipulation ou d'instruments financiers émis par Reply, par les sociétés directement ou indirectement contrôlées par ce dernier ou par des sociétés externes audit Groupe, d'utiliser de manière impropre ou de communiquer à des tiers, sans justification, lesdites informations ou lesdits instruments.

4.10 Traitement des données sensibles et protection de la vie privée

Le Groupe Reply protège la confidentialité des données personnelles et sensibles conformément à la législation en vigueur. À cet effet, le Groupe utilise les solutions techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des données traitées.

Le Groupe adopte également des politiques en matière de «vie privée et de sécurité».

La sécurité des systèmes d'information du Groupe Reply est une exigence fondamentale pour assurer la fiabilité et la confidentialité des informations traitées, ainsi que l'efficacité et l'efficience des services fournis par l'entreprise.

La protection des données et des éléments qui y sont associés est garantie à condition que soit préservée :

- la confidentialité, en assurant que les données sont accessibles uniquement aux personnes autorisées ;



- l'intégrité, en sauvegardant l'intégralité des données et des méthodes de transfert ;
- la disponibilité, en accordant aux utilisateurs autorisés l'accès aux données et aux éléments qui traitent ces données chaque fois que cela est nécessaire.

L'absence d'un niveau adéquat de sécurité des données, en termes de confidentialité, de disponibilité et d'intégrité, peut avoir comme conséquence la perte d'avantages concurrentiels, d'image, de clients, de chiffre d'affaires, entraînant une perte importante en termes économiques et/ou de réputation. Il faut ajouter à cela le risque d'encourir des sanctions pour violation de la législation en vigueur.

Par conséquent, la sécurité des systèmes d'information est obtenue par la mise en œuvre d'une série de mesures de sécurité appropriées, c'est-à-dire des procédures, des mécanismes techniques ou des pratiques qui réduisent les risques auxquels l'information dans son ensemble est exposée.

4.11 Protection de la propriété intellectuelle et industrielle

Dans le cadre de ses activités et de sa mission d'entreprise, le Groupe Reply garantit le respect constant et ponctuel des règles de protection de la propriété industrielle et intellectuelle, à savoir, notamment les logiciels, les banques de données électroniques et/ou télématiques, les programmes informatiques et toute activité pouvant être exercée grâce à l'utilisation d'ordinateurs, de systèmes d'information en général ainsi que par l'accès à Internet.

Tous les Destinataires de ce Code d'éthique ont l'interdiction de :

- faire des copies non autorisées de logiciels ou de composants ;
- télécharger/transférer des logiciels illégaux et/ou sans licence ;
- utiliser ou installer des logiciels illégaux sur les ordinateurs appartenant au Groupe, pour une utilisation individuelle ou pour des services à des utilisateurs internes ou externes au Groupe Reply.

Les processus de gestion des actifs logiciels développent les règles susmentionnées, en indiquant les responsabilités, les activités, les outils et les résultats nécessaires. Plus précisément, ils sont composés des phases suivantes :

- responsabilisation du personnel ;
- suivi des activités pour vérifier la conformité aux politiques d'entreprise;
- mise en œuvre de toutes les mesures correctives et, si nécessaire, disciplinaires ;
- préparation de la documentation nécessaire pour attester le respect des obligations aux organismes publics chargés des contrôles.



4.12 Transparence des activités comptables

Le Groupe Reply, conformément à la législation, aux principes comptables en vigueur, aux règlements et aux procédures internes, base ses relevés comptables et les documents qui en découlent sur des informations précises, complètes et vérifiables selon le principe de transparence, de précision et d'exhaustivité des informations comptables. Le Groupe s'efforce d'assurer que les systèmes administratifs et comptables sont fiables et représentent une image fidèle de la gestion dans le but de prévenir et de faire face, de manière raisonnable, aux risques de nature financière et opérationnelle, ainsi qu'à des fraudes possibles au détriment du Groupe.

En vue du bon fonctionnement de l'administration et de la comptabilité, tous les salariés du Groupe sont donc tenus d'œuvrer afin de garantir l'exhaustivité et l'exactitude de la documentation financière, la prévention des risques, la ponctualité des rapports, la sauvegarde de la valeur des activités et la protection des pertes.

Les commissaires aux comptes doivent avoir libre accès aux données, aux documents et aux informations nécessaires pour mener à bien leurs activités.

4.13 Contrôles internes et traçabilité des opérations

Le Groupe Reply s'engage à diffuser à tous les niveaux de l'entreprise une culture orientée vers le contrôle, caractérisée par la prise de conscience de l'existence des contrôles internes et de leur contribution positive à l'amélioration de l'efficacité.

Les contrôles internes sont tous les outils nécessaires ou utiles pour orienter, gérer et vérifier les activités du Groupe dans le but d'assurer le respect des lois et des procédures d'entreprise, de protéger les actifs d'entreprise, de gérer efficacement les activités et de fournir des données comptables et financières précises et complètes.

En particulier, toutes les actions et les opérations effectuées dans le cadre des activités du Groupe doivent être enregistrées de manière appropriée et il doit être possible de vérifier le processus de décision, d'autorisation et de mise en œuvre. Toute opération doit être accompagnée de pièces justificatives appropriées afin de pouvoir effectuer à tout moment des contrôles attestant les caractéristiques et les motivations de l'opération et identifiant la ou les personnes qui ont autorisé, effectué, enregistré et vérifié ladite opération.



5 Violation du Code d'éthique, signalements et sanctions

En cas de violation du Code d'éthique, les organes compétents de chaque société du Groupe Reply doivent adopter les mesures disciplinaires appropriées contre les responsables, pouvant aller jusqu'au licenciement desdits responsables du Groupe si cela s'avère nécessaire pour la défense des intérêts de l'entreprise et de manière compatible avec lois et les règlements en vigueur et les relations contractuelles pertinentes en place.

Toute violation du Code d'éthique doit être signalée par les Destinataires aux organes chargés d'accueillir lesdits signalements comme spécifié lors de la diffusion du présent Code d'éthique et du processus de formation associé.

Ce Code d'éthique et les procédures y afférentes, dont le non-respect est passible de sanctions, sont expressément considérés comme opposables à toutes les Destinataires, ils sont également disponibles et accessibles aux personnes intéressées par le biais de circulaires internes ou de communications écrites (y compris via l'Internet ou l'Intranet) reportant, le cas échéant, les sanctions applicables aux différentes violations.

Ce Code d'éthique, dont le respect doit être sauvegardé, est publié sur les sites Internet du Groupe et sur les Intranets d'entreprise, communiqué à tous les salariés et formellement accepté par ces derniers.

Le respect du Code d'éthique doit être considéré comme une obligation fondamentale, qui s'ajoute aux devoirs généraux de loyauté et d'intégrité, et à ce titre directement attribuable aux devoirs d'exécution du contrat de bonne foi par les Destinataires à l'égard du Groupe Reply.

5.1 Signalements des violations du Code d'éthique

Les signalements des violations du Code d'éthique doivent être adressés par les destinataires conformément à la politique de dénonciation publiée sur les sites Internet du Groupe et sur l'intranet de l'entreprise.

5.2 Conséquences de la violation du Code d'éthique par les salariés

Toute violation de ce Code d'éthique par les salariés du Groupe sera considérée comme une violation des obligations dérivant du contrat de travail ou une infraction disciplinaire, également aux termes des lois et des règlements en vigueur.



Les éventuelles sanctions sont adoptées, si nécessaire, en pleine conformité avec les lois en vigueur et avec les contrats de travail nationaux ou de l'entreprise.

5.3 Conséquences de la violation du Code d'éthique par les administrateurs, les organes de contrôle et les dirigeants

En cas de violation du Code d'éthique par les dirigeants, le Conseil d'Administration de la société d'appartenance évaluera les faits et les comportements jugés pertinents et prendra les mesures appropriées à l'égard des responsables.

En cas de violation du Code d'éthique par les administrateurs et/ou les membres des organes de contrôle de toute société du Groupe, le Groupe veillera, par le biais des organes compétents, à prendre les mesures appropriées conformément à la loi.

5.4 Conséquences de la violation du Code d'éthique par les collaborateurs, les consultants et autres tiers

Dans le cas où la violation de ce Code d'éthique serait commise par un travailleur indépendant, un fournisseur ou une autre personne ayant des relations contractuelles avec le Groupe, il pourra être prévu, comme sanction, la résiliation du contrat, ainsi que les dommages et intérêts résultant de ladite violation.

À cet effet, il sera utile d'ajouter aux accords avec les fournisseurs ou les collaborateurs indépendants (contrats d'agence, de partenariat, d'approvisionnement, etc.) des clauses spécifiques faisant expressément référence aux dispositions du présent code d'éthique.

6 Dispositions finales

6.1 Conflits du Code d'éthique

En cas de conflit entre les dispositions de ce Code d'éthique et celles de règlements, procédures ou politiques internes du Groupe, le Code d'éthique prévaudra.

6.2 Modifications du Code d'éthique

Le Code d'éthique sera soumis à une révision périodique par le Conseil d'Administration de la société mère Reply, également sur la base des



signalements reçus par les organismes de contrôle et consultatifs chargés du contrôle de l'adoption et de l'adaptation du Code d'éthique.

Toute modification et/ou intégration éventuelle à ce Code d'éthique, approuvée par le Conseil d'Administration de la société mère Reply, sera ensuite soumise pour réception, ratification et mise en œuvre aux organes compétents de toutes les sociétés du Groupe, puis portée à la connaissance des Destinataires.